

ARRÊTÉ n° 2023-126

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 27 AVRIL 2023

Le Directeur de l'UFR Temps et Territoires

Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
Vu l'arrêté électoral n°2023-77 relatif à l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes ;
Vu l'arrêté électoral n°2023-80 relatif à l'élection des représentants des usagers au sein des conseils de composantes ;
Vu l'arrêté électoral n°2023-81 relatif à l'élection des représentants des usagers au sein du Conseil des Sports (SUAPS) ;
Vu l'arrêté 2023-84 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre des opérations électorales organisées le 27 avril 2023,

Arrête :

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels et/ou des usagers au sein des conseils de composantes du 27 avril 2023, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Campus PDA

Salle du scrutin : Bâtiment V, Salle V.218
Président de bureau de vote : Patrick Melka
Assesseure 1 : Laure OTTAVIANO
Assesseure 2 : Desrayaud Marie-Danielle

Campus BDR

Salle du scrutin : Bâtiment DEMETER, salle DEM.015
Présidente de bureau de vote : Valérie LOBSTEIN
Assesseure 1 : Christelle Rizzo
Assesseure 2 : Jennifer Dias

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeur/trices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Bron, le 6 avril 2023

Pour la Présidente,
Le Directeur de l'UFR Temps et Territoires



Anthony SIMON